

Image not found or type unknown



Rachat immobilier de la moitié du bien

Par **allain**, le **24/03/2013** à **06:58**

Bonjour,

En cas de rachat (divorce) de la moitié de la maison (par l'un des conjoints), les frais dit de "notaires" sont ils calculés sur la totalité du bien ou sur la part rachetée ?